



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



ÉCOLE SECONDAIRE DES SOURCES

Date: 2018-03-22

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sur notre site Internet au www.ecoledessources.com sous l'onglet «Élève» et «Ressources».



La direction

Actions réalisées en 2017-2018 à notre école:

- Poursuivre l'activité du comité du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Poursuivre les actions efficaces pour un milieu sain et sécuritaire. Aménagement d'un local étudiant et de la place étudiante;
- Présenter des pièces de théâtre et des ateliers aux élèves (intimidation, cyberintimidation, cybersensibilisation, gestion des conflits, «Ateliers Solidaire pour la vie» et CALACS, Gris Montréal, activités de préventions en collaboration avec le SPVM);
- Appliquer, évaluer et réviser : le code de vie de l'école, le dépliant d'information aux parents, le plan d'action et le protocole du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Utiliser GPI pour faire le recensement des événements d'intimidation et de la violence;
- Favoriser l'implication des élèves à l'école par diverses activités artistiques (Slam poésie, production de pièces de théâtre et Secondaire en spectacle) et par de nombreux projets d'implication communautaire, mise en place d'un projet parrainage.
- Former le personnel de l'école à l'utilisation de l'outil «Intervention 100%» associé à la technique des 4R (réagir, rassurer, référer et revoir);
- Sensibiliser les élèves, à l'utilisation de la technique des 4R.

Actions prévues pour 2018-2019 à notre école:

- NOUVEAUTÉ : Implantation du programme SCP (soutien aux comportements positifs)
- Poursuivre et bonifier les actions décrites pour 2017-2018;
- Administrer le questionnaire SEVEQ (Sécurité et violence dans les écoles québécoise) à tous les élèves de l'école afin de faire un portrait de la situation.
- À l'aide du questionnaire, analyser le portrait de l'école afin d'identifier et cibler les actions à mettre en place pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence.
- Cibler les ateliers offerts aux élèves et au personnel de l'école.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).